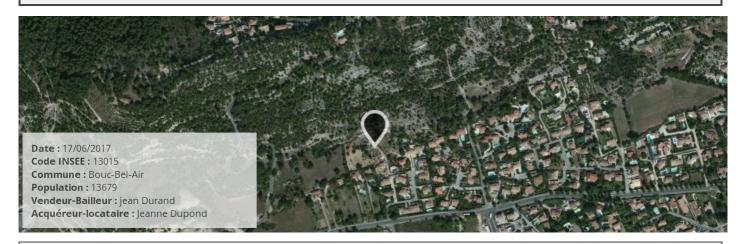


Cet exemple d'ERNMT gratuit à BOUC BEL AIR est édité par <u>ERNMT OFFICIEL.COM</u>

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES 9-13 LOTISSEMENT CAMPAGNE ATLAS 13320 BOUC BEL AIR



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 2	1 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE	SEISME: NIVEAU 3
RISQUES NATURELS (I)	RISQUES MINIERS (1)	RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)
Inondation Affaissements et effondrements (cavités souterrain Tassements différentiels Séisme Feu de forêt	Aucun	Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Mouvement de terrain (Tassements différentiels)	Approuvé	PPR argile	14/04/2014

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

• Mouvement de terrain et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone de mouvement de terrain

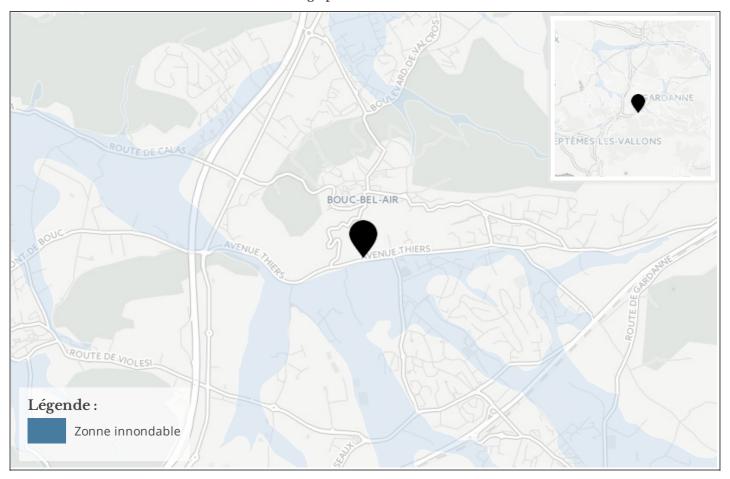
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	AZI13 - bassin de l'Arc	01/01/1970

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	14/01/1992	05/02/1992
Inondations et coulées de boue	22/09/1993	24/09/1993	11/10/1993	12/10/1993
Inondations et coulées de boue	06/01/1994	18/01/1994	02/02/1994	18/02/1994
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	31/08/1993	27/05/1994	10/06/1994
Inondations et coulées de boue	26/08/1996	26/08/1996	01/10/1996	17/10/1996
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/09/1993	31/05/1998	18/09/1998	03/10/1998
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/06/2001	30/06/2001	30/04/2002	05/05/2002
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
Inondations et coulées de boue	10/09/2005	10/09/2005	10/10/2005	14/10/2005
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2007	31/03/2007	07/08/2008	13/08/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2007	30/09/2007	07/08/2008	13/08/2008
Inondations et coulées de boue	14/12/2008	14/12/2008	17/04/2009	22/04/2009

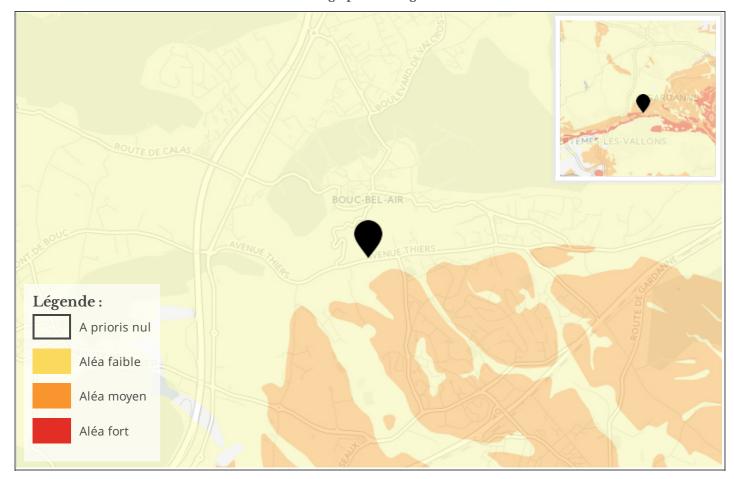
Cartographie des inondations



Cartographie des mouvements de terrains



Cartographie des argiles



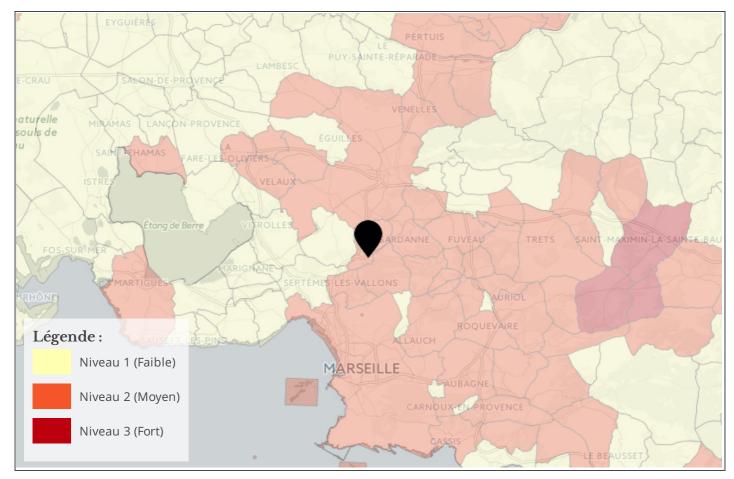
Cartographie des carrières / gypse



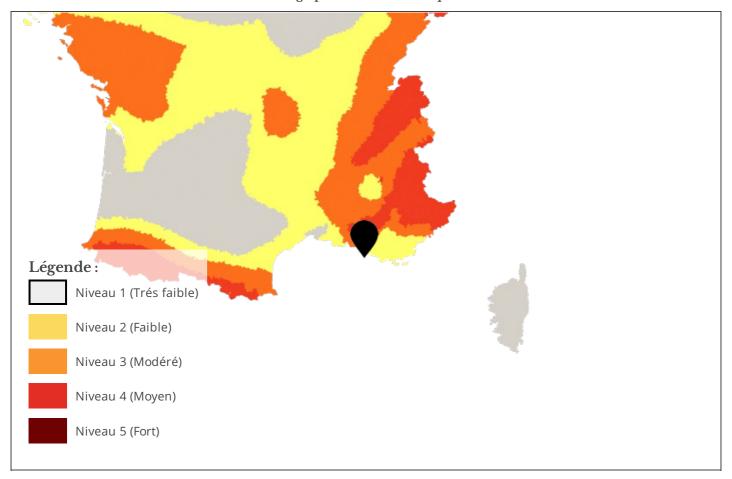
Referentiel cadastral parcelle



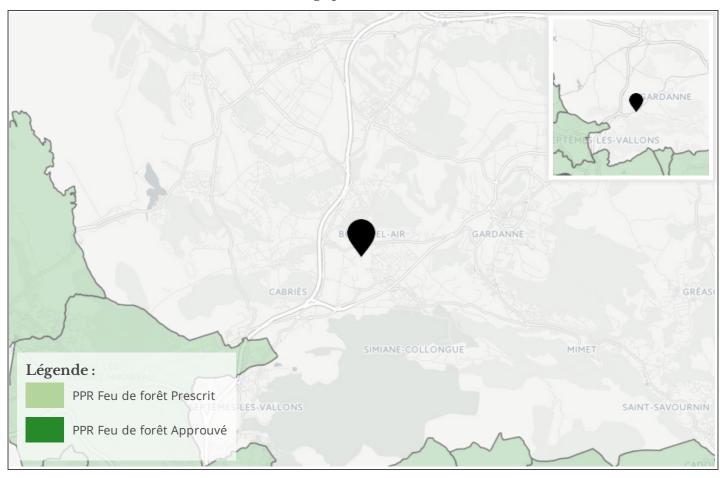
Information RADON



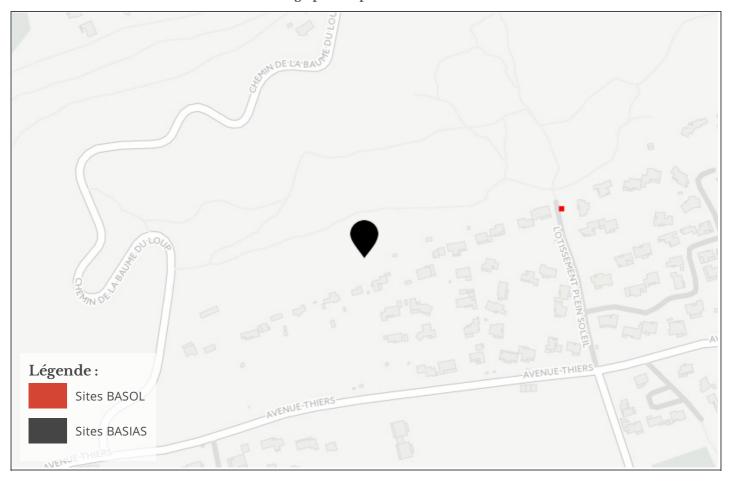
Cartographie des zones sismiques



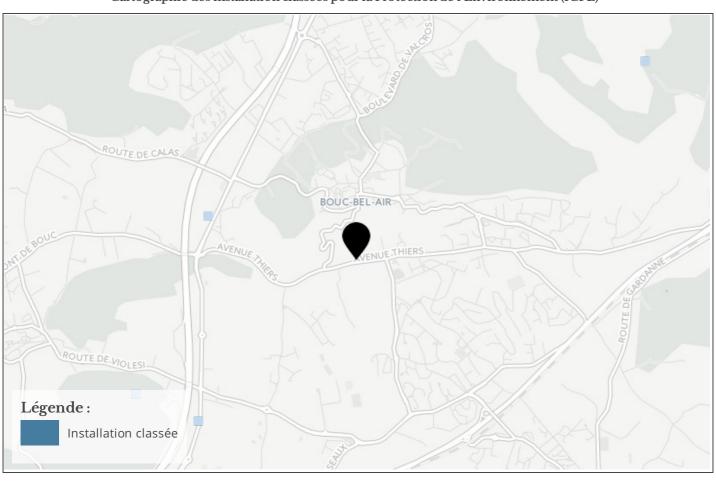
Cartographie Feu de forêts



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

concernant l'immeuble, est établi sur la base de							5, 1111111	ers ou t	echnologiques	
N° IAL-13XX1-16-RGA			du	11/05/	2015		Mis à j	our le		
informations relatives au bien immobilier (bâti ou n	on bâti)									
2. Adresse			code po	stal ou I	nsee	commur	ne			
9-13 Lotissement Campagne A	Atlas		i .	133				BOUC E	BEL AIR	
3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plus	ieurs pla	ns de préventio	n de risa	ues nat	urels [PPR n]					
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR n		prescrit					Oui		Non	Х
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR nat		appliqué par a	nticipati	on			Oui		Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR na		approuvé					Oui	Х	Non	
> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés	à:									
inondatio	n n	crue torr	entielle		mouveme	ents de	Χ		avalanches	
sécheres						terrain			feux de forêt	
			cyclone		remontée de				ieux de ioret	
séisn		-	volcan			autres	ما ما ما			
extraits des documents de référence joints	au preser	nt etat et permet	tant la loc	alisatioi	n de l'immeuble	e au regar	d des r	isques p	oris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de	travaux d	ans la ràglament	du ou de	oc DDD p	aturals		Oui		Non	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou d				es ppr II	atureis		Oui		Non	^
				DD mal			Our		NOIT	
4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de en application de l'article L 174-5 du nouveau code		tion de risques r	niniers [F	PK mj						
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR n		prescrit					Oui		Non	Х
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR mi		appliqué par a	nticinati	on			Oui		Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR mil		approuvé	····cicipa ci	0			Oui		Non	X
> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés										
		nouvements de	terrain			autres				
extraits des documents de référence joints	au préser	nt état et permet	tant la loc	alisation	n de l'immeuble	e au regar	d des r	isques p	oris en compte	
	•								,	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de	travaux d	ans le règlement	du ou de	es PPR n	niniers		Oui		Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou d	es PPR m	iniers ont été réa	alisés				Oui		Non	
5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de	e prévent	ion de risques t	echnolog	giques [l	PPR t]					
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'u	in PPR ted	chnologiques pre	escrit et n	on enco	re approuvé		Oui		Non	Х
si oui, les risques technologiques pris en compte da	ns l'arrêté	de prescription	sont liés	à:						
effet toxiqu	ue	effet the	rmique		effet de surp	ression				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'expositio	n aux risc	ques d'un PPR te	chnologic	ques app	orouvé		Oui		Non	Х
extraits des documents de référence joints	au préser	nt état et permet	tant la loc	alisation	n de l'immeuble	e au regar	d des r	isques p	oris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de	travaux d	ans le règlement	du ou de	es PPR			Oui		Non	Х
technologiques										,,
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou d	es PPR te	chnologiques or	it été réali	isés			Oui		Non	
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage r	_		ise en co	mpte d	e la sismicité					
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du C										
> L'immeuble est situé dans une commune de sismi	cité	zone 5 forte	zone 4	moyeni	zone 3	X nodérée	zone	2 faibl	zone 1	် င
		10166		moyem		ilo d'el ee		Taibi		ible
7. Information relative aux sinistres indemnisés	par l'assu	rance suite à ui	ne catast	rophe r	naturelle, mini	ère ou te	chnol	ogique		
en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement										
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non										
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire										
8. Vendeur - Bailleur			jean					Durar	nd	
9. Acquéreur - Locataire		Je	eanne					Dupoi	nd	
10. Lieu / Date		BOU	C BEL AIR					17/06/2	017	
Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'	interdictio	n réglementaire	narticulià	ère les a	léas connus ou	ı nrévisihl	es aui	neuven	t être signalés da	ns les

Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
PAC1313585	communauté de communes du pays d'aix-en-provence/ commune de bouc bel air, , lieu dit sous le crêt bouc-bel-air (13015)	199 mètres
	Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résul	tat	
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résul	tat	

Télécharger l'IAL

 $\underline{http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/L-Information-Acquereur-Locataire-IAL/L-Information-Acquereur-Locataire}$

Ministère du Développement Durable

Préfecture : Bouches-du-Rhône en application du IV de l'article

Déclarationde sinistres indemnisés L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'imm	neuble			

Commune

BOUC BEL AIR

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 18/11/1982	O Oui O Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 14/01/1992	O Oui O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/10/1993	O Oui O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 02/02/1994	O Oui O Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 27/05/1994	O Oui O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 01/10/1996	O Oui O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 18/09/1998	O Oui O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 30/04/2002	O Oui O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 12/12/2003	O Oui O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 10/10/2005	O Oui O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 07/08/2008	O Oui O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 07/08/2008	O Oui O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 17/04/2009	O Oui O Non
Etabli le :	Nom et visa du vendeur ou du baill	eur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net